

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Annexe II directive (CE) 1907 - 2006
VINOPROTECT

Date: 12/01/2010

Page: 1/2
Ind. Rev.: 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identification de la substance/préparation : **VINOPROTECT**
1.2. Utilisation de la substance/préparation : Solution de Gomme de cellulose à 50 g/L.
1.3. Identification de la société/entreprise :
LAMOTHE-ABIET Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610 CANEJAN
Tel: 05.57.77.92.92 Fax:05.56.86.40.02 contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com
1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80. ORFILA 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Les risques les plus importants pour l'homme et son environnement
- Phrases de risque:
R 20/22: nocif par inhalation et par ingestion
R 36/37: irritant pour les voies respiratoires.
- Consignes de sécurité:
S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, et voir un spécialiste.
S 2: conserver hors de portée des enfants.
Non toxique dans les conditions normales d'utilisation

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Nature du produit: préparation à base de gomme de cellulose n°CAS: 9004-32-4 N°Sin : E 466,
Acide citrique : 4g/L E330
- Substance apportant un danger: Anhydride sulfureux: n°CAS : 07446-09-5 n°CEE: 2311952
Concentration SO2 : 2g/l +/-0.5

4. PREMIERS SECOURS

Moyens de protection : lunettes, gants,
Après inhalation : Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir la personne au chaud. Si les troubles persistent consulter un médecin.
Contact avec les yeux: Lavage à l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon, et bien rincer.
Après ingestion: Si la victime est consciente, boire de grandes quantités d'eau, et rincer la bouche. Consulter un médecin.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Substance d'extinction recommandée en cas d'incendie à proximité : eau
En cas d'incendie à proximité, de l'anhydride sulfureux peut se dégager.
Précautions spéciales: en cas d'incendie : endosser un équipement de respiration autonome.
Informations additionnelles: : l'eau utilisée pour l'extinction des incendies, contaminée par le produit, doit être évacuée selon les normes des lois locales en vigueur.
Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, Oxyde de sodium.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage et Manipulation : Aucune exigence particulière. Dans son emballage d'origine hermétique, dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des matières incompatibles et exempt d'odeurs contaminantes.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Protection des mains : port de gants imperméables. Contrôler l'état des gants de protection avant chaque usage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique	:	liquide
- Couleur	:	jaune très pâle
- Odeur	:	odeur piquante du SO ₂
- Densité à 20°C	:	1025 +/-5
- pH	:	3,8± 0,2
- Point de congélation	:	0°C
- SO ₂	:	2 g/L ± 0,5

10. STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes au point 7. Produit chimiquement stable.

Aucune réaction dangereuse connue lorsque le produit est utilisé conformément aux instructions.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Oxyde de sodium.

Eviter les agents d'oxydation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Contact avec les yeux : irritant.

Contact avec la peau : légèrement irritant.

En cas d'ingestion : DL50 > 2000 mg/kg. Très faible toxicité

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Lentement biodégradable.

Catégorie de pollution des eaux 1 (classification propre) : peu polluant.

LT 50 /4jours : > 100 ppm (truite arc-en-ciel)

Aucune réaction relevée chez le poisson exposé à la gomme de cellulose.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se référer aux dispositions gouvernementales nationales, régionales et locales en vigueur avant toute procédure d'élimination.

Doit faire l'objet d'un traitement spécifique conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non concerné par les réglementations du transport des matières dangereuses

Classification ADR / RID – GGVS/E : Aucune

Classification IMDG/GGVmer : Aucune

Classification IATA/ICAO : Aucune

Classification UN : Aucune.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la communauté européenne.

16. AUTRES DONNEES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »